

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 25 août 2020 à 9 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur ; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay  
Mme Céline Beaugard, mairesse de La Macaza  
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier  
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac  
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge  
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue  
M. Michel Dion, maire de Kiamika  
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles  
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel  
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces  
M. Alain Lampron, maire suppléant de Notre-Dame-de-Pontmain  
*(au terme de la résolution 2019-11-2386)*  
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf  
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve  
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul  
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus  
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe  
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale,  
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités  
administratives et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont  
également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 30. La directrice  
générale vérifie les présences.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13802-08-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc  
Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que  
présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13803-08-20

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA  
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2020 ET DE  
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter tels que déposés les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 23 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13804-08-20

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN  
2020**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 11 juin 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

\*\*\*\*\*

**SERVICE FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13805-08-20

**REGISTRES DE CHÈQUES JUIN 2020**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 55531 à 55695, totalisant 1 306 975.96 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 516887 à 516903 (élus), les numéros 516904 à 516956 (employés), et les numéros 516957 à 517009 (employés), totalisant 146 046.42 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020;
- le registre des prélèvements au montant de 90 432.05 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1374 à 1376, totalisant 621.35 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 472 à 474, totalisant

531.27 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020;

- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1115 à 1128, totalisant 23 874.45 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13806-08-20

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR  
L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que lu et déposé, le rapport de vérification de la MRC d'Antoine-Labelle montrant un excédent de 671 791 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 pour la MRC d'Antoine-Labelle et un déficit de 216 569 \$ pour le CLD et la CTAL (organismes contrôlés), pour un total consolidé de 455 222 \$.

La section des fonds réservés du rapport démontre un total de 2 383 670 \$ pour la MRC d'Antoine-Labelle, soit un montant de 1 252 006 \$ pour le Fonds spécial TPI, de 108 422 \$ pour le Fonds d'investissement économique de la MRC d'Antoine-Labelle, un montant de 2 050 \$ de solde disponible des règlements d'emprunt fermés (pavage du parc linéaire), un montant de 985 772\$ pour le Fonds local d'investissement (FLI) et un montant de 35 420 \$ pour le Fonds local de solidarité (FLS ).

La section des fonds affectés du rapport s'élève à 595 542 \$ au 31 décembre 2019, dont 354 978 \$ ont été affectés au budget de la MRC d'Antoine-Labelle de 2020 et 240 564 \$ pour le Fonds des parcs régionaux. De leur côté, les organismes contrôlés (CLD et CTAL) démontrent un montant de 219 167\$ de fonds affectés au 31 décembre 2019.

La section des fonds non-affectés du rapport s'élève à 588 056 \$ au 31 décembre 2019, soit 456 130 \$ pour la Cour municipale et 131 926 \$ pour la MRC, montant qui sera réaffecté à l'année 2020. De leur côté, les organismes contrôlés (CLD et CTAL) démontrent un montant de 58 884 \$ de fonds non-affectés au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13807-08-20

**AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE À L'ANNÉE  
COURANTE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus libre de la MRC d'Antoine-Labelle de 588 056 \$, dont 456 130 \$ spécifique à la cour municipale au 31 décembre 2019 à l'année courante 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13808-08-20

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU MINISTÈRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION  
(CONSOLIDÉ)**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport financier de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2019, devant être déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13809-08-20

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DES REVENUS  
ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2019 PAR SERVICES  
ET PAR FONDS (NON CONSOLIDÉ)**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux revenus et aux dépenses de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2019, après régularisations, montrant un surplus au 31 décembre 2019 pour le Fonds d'administration générale de 943 018 \$ qui, après affectation d'un montant de 354 978 \$ au budget 2020, laisse un surplus libre de 588 056 \$ (incluant 456 130\$ spécifique à la cour municipale).

Il est de plus résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux autres fonds démontrant les surplus suivants :

	<b>Surplus Déficit Exercice 2019</b>	<b>Surplus accumulé au 31-12-2019</b>
<b>TPI</b>	48 619 \$	1 252 007 \$
<b>Fonds d'investissement économique de la MRC</b>	2 156 \$	108 424 \$
<b>Parcs régionaux</b>	(7 890 \$)	240 562 \$
<b>Fonds de baux de villégiature de la MRC</b>	207 924 \$	682 595 \$

(aux fins de présentation selon les normes comptables du secteur public les montants relatifs au Fonds des baux de villégiature sont constatés à titre de revenus reportés et non de surplus accumulés au rapport financier de la MRC).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13810-08-20

**VERSEMENT DES FRAIS DE GESTION PROVENANT DES  
DIFFÉRENTS FONDS**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à

procéder aux versements des frais assumés par les différents fonds ou interfonds nécessaires, s'il y a lieu, tel que comptabilisé aux états financiers en date du 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13811-08-20

### **ÉCHÉANCIER DE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2021**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'échéancier de préparation des budgets 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que des Territoires non organisés (TNO).

Il est de plus résolu que la rencontre préparatoire quant aux éléments budgétaires 2021 se tiennent le lundi 23 novembre 2020, à 13 h 30, l'endroit sera à confirmer.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13812-08-20

### **RECOMMANDATION POUR RECONDUCTION DU MANDAT DES VÉRIFICATEURS COMPTABLES**

ATTENDU que la MRC avait retenu les services de la firme comptable Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. pour la réalisation de l'audit de ses états financiers pour les années 2017, 2018 et 2019 (contrat ADM-21-2017) ;

ATTENDU que, pour des motifs visant à assurer la saine gestion des dépenses publiques, la MRC souhaiterait poursuivre l'audit de ses états financiers pour l'année 2020 avec la firme comptable actuelle;

ATTENDU l'offre soumise par la firme Allard Guilbault Mayer Millaire inc. pour la reconduction de son mandat pour l'année 2020 pour un montant de 30 075 \$;

ATTENDU que, conformément au Règlement 493 relatif à la gestion contractuelle, ce contrat peut être accordé de gré à gré;

ATTENDU le dépôt de la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives du 24 août 2020;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme comptable Allard Guilbault Mayer Millaire inc. et de reconduire son mandat pour l'audit des états financiers 2020 de la MRC, selon les mêmes termes et conditions que ceux énoncés dans le contrat ADM-21-2017, en apportant les ajustements nécessaires, le cas échéant, et ce pour un prix total de 30 075 \$, avant les taxes.

Il est de plus résolu que la directrice générale puisse autoriser le paiement des notes d'honoraires de la firme comptable Allard Guilbault Mayer Millaire inc., selon les modalités du contrat.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13813-08-20

### REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE JUIN 2020

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8433 à 8456, totalisant 22 154.44 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020;
- Le registre des prélèvements des TNO au montant de 3 405.99 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13814-08-20

### RAPPORT POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DU VÉRIFICATEUR FINANCIER EXTERNE POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que lu et déposé, le rapport annuel des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle montrant un surplus libre de 0 \$ au 31 décembre 2019, et un surplus accumulé de 364 340 \$ dans lequel on retrouve une réserve pour l'entretien des chemins et des ponts de 225 000 \$ ainsi que les réserves pour les dépôts en tranchée (DET) et les lieux d'enfouissement en territoire intramunicipal (LETI) de 20 000 \$ et pour les imprévus de 22 000 \$, s'ajoute également les revenus reportés du Fonds de parcs de 35 815 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13815-08-20

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport financier des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2019, devant être déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13816-08-20

### DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 PAR SECTEURS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux revenus et dépenses des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2019, après régularisations, montrant un surplus accumulé au

31 décembre 2019 de 364 340 \$, dont 0 \$ non affecté (libre).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13817-08-20

**HEURE DE COMMENCEMENT DES SÉANCES DU  
CONSEIL DE LA MRC**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13549-11-19 adoptant le calendrier des séances du comité administratif et du conseil de la MRC pour l'année 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'heure de début des séances du conseil de la MRC;

ATTENDU que pour assurer le respect des directives de santé publique émises dans le cadre de la pandémie de COVID-19, il est nécessaire de tenir les séances du conseil dans une salle plus vaste et qu'il pourrait être nécessaire de refuser l'accès à tout ou partie du public;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de modifier le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020 afin de fixer l'heure de début des séances à 10 h plutôt que 10 h 30.

Il est de plus résolu qu'à moins que la situation sanitaire ne le permette, les séances du conseil de la MRC prévues les 22 septembre et 27 octobre 2020 à 10h se tiennent à la salle McLaren, située au 801, rue Alix à Mont-Laurier ; l'accès au public pourra toutefois y être refusé en tout ou en partie afin de se conformer aux règles de santé publique alors en vigueur.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ  
ADMINISTRATIF DU 9 JUILLET 2020**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 9 juillet 2020, à savoir :

- Appui à la Ville de Rivière-du-Loup quant à une demande au gouvernement du Québec et au ministère de la Justice dans le cadre des ententes relatives à la poursuite de certaines infractions pénales, au soutien financier des cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique et de l'accélération de l'implantation des constats d'infraction électroniques;
- Appui à la MRC de Témiscamingue quant à l'accessibilité Internet pour tous les canadiens.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13818-08-20

**DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Procès-verbal du conseil d'administration du CLD d'Antoine-Labelle | 9 avril 2020
- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 10 juin 2020
- Compte-rendu du comité culturel | 28 mai 2020
- Comptes-rendus du comité jeunesse AD\_Vision | 12 mai, 7 & 29 juillet 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13819-08-20

**NOMINATION - TABLE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

ATTENDU que, par la résolution MRC-CC-13541-11-19, le conseil avait nommé Mme Céline Beauregard pour représenter la MRC d'Antoine-Labelle au sein de la Table sur la sécurité alimentaire;

ATTENDU que Mme Beauregard souhaiterait être remplacée pour ce poste;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité de nommer Mme Colette Quevillon pour siéger à la Table sur la sécurité alimentaire à titre de représentant de la MRC d'Antoine-Labelle, pour un mandat devant expirer le 24 novembre 2021.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-13541-11-19.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13820-08-20

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018-2019 ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU CONSEIL DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA RÉGION DES LAURENTIDES (CPÉRL)**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2018-2019 et les états financiers vérifiés du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13821-08-20

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC-13764-06-20 : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CULTUREL QUANT À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13764-06-20 quant au projet EDC-18-20-18 de développement d'un circuit régional dans la vallée de la Rouge;

ATTENDU qu'aucune municipalité de la Rouge ne peut agir à titre de porteuse de projet;



ATTENDU que dans cette éventualité, il était prévu de substituer ce projet par un Symposium de l'art organisé par la MRC;

ATTENDU la crise sanitaire et l'échéancier à respecter dans le cadre de l'Entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'annuler le projet de Symposium de l'art et de libérer la somme de 5 000 \$ issue de la bonification l'Entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de modifier la résolution en conséquence.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13822-08-20

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION MRC-CC-13460-10-19 :**  
**PROJETS CULTURELS 2020 (AN 3)**

ATTENDU la résolution MRC-CA-14263-05-17 qui adopte le plan d'action culturel 2018 à 2020 relativement à l'Entente de développement culturel triennale signée avec le ministère de la Culture et des Communications le 6 et le 20 septembre 2017;

ATTENDU la résolution MRC-CC-13460-10-19 quant aux projets culturels 2020 de l'an 3;

ATTENDU que des modifications sont à apporter quant aux montants octroyés;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13460-10-19 et d'octroyer aux partenaires, les montants suivants :

- Commission scolaire Pierre-Neveu la somme de 2 000 \$ en 2020 pour la réalisation du projet « Ateliers de médiation culturelle entre un artiste, un musicien ou un écrivain professionnel et une clientèle spécifique (élèves du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire) » ;
- Noble Théâtre des trous de siffleux la somme de 3 000 \$ en 2020 pour la réalisation du projet « Tournée culturelle régionale dans les parcs de la MRC »;
- Municipalité de Lac-du-Cerf la somme de 15 000 \$ pour la réalisation du projet « Intégration d'œuvres d'art multidisciplinaires dans la nature ou dans les lieux de diffusion non conventionnels et programme d'activités de médiations pour les citoyens – aménagement d'un sentier zen »;
- MRC d'Antoine-Labelle la somme de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Offrir une initiative émergente en culture favorisant l'engagement des jeunes de la MRCAL comme acteurs en culture en assistant à une prestation musicale de HIP HOP professionnelle »;
- MRC d'Antoine-Labelle la somme de 4 000 \$ pour la réalisation de l'an 2 et l'an 3 du projet « Mise en place d'un

coin lecture dans les établissements de personnes âgées »;

- MRC d'Antoine-Labelle la somme la somme de 12 000 \$ pour la réalisation de l'an 3 du projet « Réaliser un projet de sensibilisation et de mise en valeur des paysages culturels patrimoniaux »;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions d'aide financière.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13823-08-20

**RECOMMANDATIONS POUR LE RÉSIDUEL QUANT À  
L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13821-08-20 quant à l'annulation du projet de Symposium de l'art et de libérer la somme de 5 000 \$ issue de la bonification l'Entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU le réajustement de certains projets de l'Entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que les sommes résiduelles disponibles issues de l'EDC totalisent 7 500\$, soit 2 500 \$ venant de l'EDC et 5 000 \$ provenant de la bonification;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'offrir à toutes les municipalités de la MRC la possibilité de soumettre leurs projets afin de faire usage des sommes résiduelles issues de l'Entente de développement culturel, et ce, jusqu'au 10 septembre 2020 pour la réalisation de projets d'ici le 31 décembre 2020, tel que recommandé par le comité culturel lors de la rencontre du 18 août 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13824-08-20

**ÉTAT DE SITUATION QUANT AU RENOUVELLEMENT DE  
L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR  
2021-2023**

ATTENDU la résolution MRC-CC 13801-07-20 quant au renouvellement de l'entente de développement culturel;

ATTENDU que, dans le cadre de la négociation du renouvellement de l'Entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications, un plan d'action préliminaire devra être soumis par la MRC;

ATTENDU la version préliminaire du plan d'action culturel 2021-2023 présentée pour dépôt;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la version préliminaire du plan d'action culturel 2021-2023 et d'autoriser la

directrice générale à transmettre celui au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13825-08-20

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ JEUNESSE  
AD VISION QUANT AUX PROJETS 2020**

ATTENDU la somme de 20 000 \$ réservée pour la mise en œuvre de projets jeunesse locaux attribuée en 2019 par Secrétariat à la jeunesse;

ATTENDU les rapports des consultations menées auprès des jeunes de la MRCAL en 2018-2019;

ATTENDU la création du comité jeunesse AD\_Vision en janvier 2020;

ATTENDU le plan d'action proposé pour 2020 par le comité jeunesse AD\_Vision;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action du comité jeunesse AD\_Vision pour l'année 2020 et d'octroyer aux partenaires les montants suivants :

- La somme de 7 000 \$ au Marathon de la Rouge pour l'organisation d'une activité innovante et stimulante visant la promotion du sport;
- La somme de 3 000 \$ au Centre Christ-Roi pour la réalisation d'un projet visant le renforcement d'un sentiment d'appartenance des étudiants de la formation aux adultes;
- La somme de 1000 \$ à la MRC d'Antoine-Labelle pour la tenue d'une formation sur les rôles et responsabilités des jeunes administrateurs;
- La somme de 5 000 \$ à la MRC d'Antoine-Labelle pour la réalisation de capsules vidéo faisant la promotion de la politique municipale et de l'implication des jeunes;
- La somme de 2 000 \$ à Zone Emploi pour la réalisation d'un projet améliorant l'employabilité des jeunes sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- La somme de 2 000 \$ au CLD d'Antoine-Labelle pour la réalisation de capsules vidéo sur les entrepreneurs jeunesse du territoire.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions d'aide financière en lien avec ces projets.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13826-08-20

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CC-13603-01-20 :  
PRIORITÉS D'INTERVENTION 2020-2021 DANS LE CADRE  
DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE  
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) ET  
ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2020-2021  
DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS  
RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

ATTENDU que le Fonds de développement des territoires (FDT) a été remplacé par le Fonds régions et ruralités (FRR);

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), signée le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC doit adopter ses priorités d'interventions pour 2020-2021;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le document identifiant les priorités d'interventions ciblées pour l'année 2020-2021 quant au Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre de l'entente du volet 2 : soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Il est de plus résolu que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la Politique de soutien aux entreprises sont reconduites pour l'année 2020-2021 et les années subséquentes de l'entente dans le cadre de l'entente volet 2 du FRR.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-13603-01-20 quant aux priorités d'interventions 2020-2021 dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13827-08-20

**APPUI À FILM LAURENTIDES POUR L'OBTENTION D'UN  
FINANCEMENT QUINQUENNAL**

ATTENDU que Film Laurentides, aussi connu sous le nom de Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides, a pour mission de promouvoir les huit territoires de la région des Laurentides à des fins cinématographiques, télévisuelles et publicitaires;

ATTENDU qu'ayant à son actif plus de 575 tournages québécois, canadiens et étrangers, Film Laurentides est un organisme de développement économique régional reconnu par ses pairs et son milieu depuis 20 ans (incorporation en septembre 2000);

ATTENDU que la capacité d'attirer des investissements québécois et étrangers générant des retombées économiques, culturelles et touristiques repose sur ce dans quoi Film Laurentides excelle : une promotion assidue et originale, un service d'accompagnement rapide et efficace et un accueil chaleureux et hautement professionnel des artisans de la production cinématographique, télévisuelle et publicitaire du Québec, du Canada et du monde

entier;

ATTENDU qu'une étude d'impact économique réalisée en mars 2019 a démontré qu'entre 2009-2013 et 2014-2018 :

- Le nombre de tournages a augmenté de 30 %
- Le nombre de nuitées a augmenté de 78 %
- Les dépenses directes effectuées dans la région ont augmenté de 42%
- 78% sont des productions entièrement québécoises
- 19% sont des productions étrangères
- 3% sont des coproductions
- 40% des tournages étrangers et coproductions qui s'installent à Montréal tournent dans la région

ATTENDU que dans l'accomplissement de son mandat, Film Laurentides pouvait compter sur l'appui financier du ministère de la Culture et des Communications (MCC) depuis 2005;

ATTENDU que Film Laurentides compte également parmi ses partenaires : Développement économique Canada (DEC), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Tourisme Laurentides, Desjardins et autres partenaires privés;

ATTENDU que les 7 municipalités régionales de comté (MRC) et la ville de Mirabel sont également partenaires actifs de Film Laurentides depuis 2014;

ATTENDU que l'entente sectorielle signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les 7 MRC, la ville de Mirabel et Film Laurentides a pris fin le 31 mars 2020;

ATTENDU les résolutions des MRC et de la ville de Mirabel d'appui aux démarches en cours de Film Laurentides afin que l'organisme se qualifie et bénéficie du soutien financier prévu aux ententes triennales (2020-2023) de développement culturel du MCC sont encore en discussion;

ATTENDU qu'en période de relance et disposant d'un positionnement avantageux par son expertise, Film Laurentides est générateur d'activités économiques importantes pour la région des Laurentides et peut profiter du déconfinement et des atouts laurentiens pour attirer les producteurs cinématographiques et télévisuelles en quête de conditions favorables que peuvent offrir les lieux de tournage laurentiens;

ATTENDU que le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle souhaite assurer la pérennité du financement de Film Laurentides;

ATTENDU l'opportunité que confère au comité directeur du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 – Soutien au rayonnement des régions permettant de signer des ententes sectorielles d'une durée de 5 ans;

ATTENDU que les MRC et la ville de Mirabel sont en pourparlers pour reconduire un financement annuel à Film Laurentides pour une durée de 5 ans et l'arrimer avec les sommes ;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de recommander au comité

directeur du Fonds régions et ruralité (Volet 1) de la région des Laurentides de réserver la somme de 255 000\$ pour une entente sectorielle de 5 ans avec Film Laurentides, selon les modalités du programme.

Il est de plus résolu d'enjoindre les MRC à s'engager à être partenaires de ladite entente, pour 5 ans, selon les mêmes modalités financières convenues dans la première entente sectorielle 2018-2020 avec Film Laurentides, ce qui représente une somme annuelle de 3 250 \$ pour la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13828-08-20

**OCTROI DE CONTRAT À TÉLÉBEC POUR LE PARE-FEU**

ATTENDU que la MRC avait conclu avec Télébec un contrat de services de sécurité clé en main pour ses systèmes informatiques

ATTENDU que ce contrat venait à échéance le 25 mai 2020 ;

ATTENDU que, dans le but d'assurer la saine gestion des dépenses publiques, la MRC souhaite conserver le même fournisseur de service de sécurité afin d'éviter les coûts indirects engendrés par un changement de fournisseur ;

ATTENDU que Télébec a soumis à la MRC une offre de renouvellement de ses services de sécurité clé en main (offre CN-2005-67635) ;

ATTENDU que, conformément au Règlement 493 relatif à la gestion contractuelle, ce contrat peut être accordé de gré à gré;

ATTENDU le dépôt de la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives du 19 août 2020;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu de conclure un contrat avec Télébec pour des services de sécurité informatique clé en main Sonicwall, pour une durée de 36 mois, à un tarif de 800 \$ par mois, avant les taxes, et ce, pour une période de couverture débutant rétroactivement au 26 mai 2020, conformément à la proposition CN-2005-67635.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13829-08-20

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE 2020**

ATTENDU que la MRC a fait des demandes de prix auprès de 3 entreprises locales pour faire l'acquisition de matériel informatique (contrat ADM-05-2020);

ATTENDU que le prix le plus bas a été soumis par le Groupe DL pour le prix de 19 926,40 \$, incluant les taxes, selon sa proposition ML016920 ;

ATTENDU que, conformément au Règlement 493 relatif à la gestion contractuelle, ce contrat peut être accordé de gré à gré;

ATTENDU le dépôt de la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives du 19 août 2020;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition du matériel informatique nécessaire auprès du Groupe DL, pour un montant de 19 916,40 \$ incluant les taxes, tel que prévu à sa proposition ML016920.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13830-08-20

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME VÉLOCE III POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET SES EMBRANCHEMENTS**

ATTENDU que le Parc linéaire "Le P'tit Train du Nord" section de la MRC d'Antoine-Labelle fait partie de la Route verte numéro 2;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) volet 3 "Entretien de la Route verte et de ses embranchements", a confirmé une aide financière 2020-2021 pour assurer la pérennité et la qualité de la Route verte et de ses embranchements;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale de la MRC d'Antoine-Labelle à déposer une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) volet 3 "Entretien de la Route verte et de ses embranchements" pour 2020-2021.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou, à son défaut, la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13831-08-20

**AUTORISATION | FRAIS OPTIONNEL QUANT AU CONTRAT ADM-13-2018 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DANS LE CADRE DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE (BAL)**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-12922-05-18, la MRC a accordé à la firme CIMA+ le contrat ADM-13-2018 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU que ce contrat comprend un volet optionnel en prévision de services supplémentaires qui seraient requis pour la bonne réalisation du mandat;

ATTENDU que les quantités initialement estimées pour le volet optionnel et le montant soumissionné par la firme CIMA+ ont justifié une réserve budgétaire initiale de 134 000 \$ pour couvrir ces

frais;

ATTENDU que ces sommes ont été employées en totalité suite à l'approbation par la MRC de diverses demandes d'autorisation de modification de projet (AMP);

ATTENDU qu'au Conseil de la MRC du 26 mai 2020, la MRC estimait qu'en fonction de l'avancement des travaux et des prévisions, un montant supplémentaire de 150 000 \$ pourrait devoir être affecté au volet optionnel;

ATTENDU qu'une première tranche de 25 000 \$ a été autorisée lors du conseil du 26 mai 2020 (résolution MRC-CC-13737-05-20) afin de prévoir des sommes supplémentaires qui pourraient être requises pour la réalisation de services supplémentaires prévus au volet optionnel;

ATTENDU qu'une deuxième tranche de 25 000 \$ a été autorisée lors du conseil du 23 juin 2020 (résolution MRC-CC-13762-06-20);

ATTENDU qu'une troisième tranche de 75 000 \$ a été autorisée au conseil extraordinaire du 13 juillet 2020 (résolution MRC-CC-13799-07-20);

ATTENDU qu'une méthode alternative a été mise en place pour permettre une nouvelle configuration du réseau afin d'économiser des coûts de conception et d'améliorer les délais;

ATTENDU que cette méthode alternative implique l'autorisation d'AMP supplémentaires;

ATTENDU qu'un montant supplémentaire de 175 000 \$ pourrait devoir être affecté au volet optionnel;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité qu'un montant supplémentaire de 175 000 \$ soit réservé au paiement de services prévus au volet optionnel du contrat ADM-13-2018 pour couvrir les demandes « AMP » auprès de CIMA+ le cas échéant, lorsqu'une demande d'autorisation de modification de projet sera dûment approuvée par la direction générale de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **SERVICE D'INGÉNIERIE**

### **SUIVI DES PROJETS SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

La directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesse projets en cours sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

\*\*\*\*\*

### **ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

La directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses que le rapport final du Plan d'intervention de sécurité routière en



milieu municipal (PISRMM) a été transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour approbation finale et que la MRC est toujours en attente de son approbation.

\*\*\*\*\*

### **RAPPEL QUANT AU DÉPÔT DES PLANIFICATIONS DES PROJETS 2020-2021**

La directrice du service de l'ingénierie informe les maires et mairesses que la date limite pour les dépôts de projets prioritaires pour la planification 2020-2021 est le 31 août 2020 et que des rappels ont été effectués les 3 et 24 août 2020 auprès des directions générales des municipalités n'ayant pas encore déposé leur planification.

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13832-08-20

### **DEMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR LA BRANCHE NANTEL DU COURS D'EAU FORGET (MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA)**

ATTENDU la résolution 2020-07-135 de la municipalité de Kiamika demandant à la MRC une intervention dans un cours d'eau traversant les lots 2 677 293 et 2 677 329, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la demande consiste à l'entretien de la branche Nantel du cours d'eau Forget visant à des travaux d'entretien et reprofilage du lit du cours d'eau afin de rétablir le libre écoulement des eaux ;

ATTENDU qu'il y a beaucoup d'accumulation de sédiments et de végétation dans ce cours d'eau;

ATTENDU qu'à certains endroits, le lit du cours d'eau s'élève pratiquement jusqu'au niveau du champ du demandeur ;

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux d'entretien;

ATTENDU que cette entente prévoit notamment la possibilité pour une municipalité de demander une autorisation pour ce type de travaux;

ATTENDU la recommandation d'acceptation favorable des travaux contenue dans le rapport de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 30 juin 2020;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 30 juin 2020 et d'accepter la demande d'intervention de la municipalité de Kiamika dans sa résolution 2020-07-135, conditionnellement à la réception des autorisations requises.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'un projet d'entente avec la

municipalité de municipalité de Kiamika et la MRC d'Antoine-Labelle soit ultérieurement présenté pour approbation au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13833-08-20

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT  
D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER :  
RÈGLEMENT # 134-58**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-58 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-58 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13834-08-20

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME  
DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 113-11**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 113-11 modifiant son règlement numéro 113 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 113-11 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13835-08-20

**COMITÉ RÉGIONAL SUR LES AIRES PROTÉGÉES -  
RECOMMANDATION DE TERRITOIRES AU MELCC**

ATTENDU les objectifs gouvernementaux quant à l'augmentation du pourcentage d'aires protégées au Québec;

ATTENDU la mise sur pied d'un comité régional sur les aires protégées pour la région des Laurentides;

ATTENDU la participation de la MRCAL non seulement comme acteur régional mais également à titre de coordonnateur des travaux

du comité;

ATTENDU la tenue de plusieurs rencontres et échanges depuis la création du comité en 2013;

ATTENDU le dépôt d'un document de recommandations finales du comité, lequel document a été soumis à l'ensemble des membres du comité pour commentaires et approbation;

ATTENDU que l'ensemble des membres du comité a eu l'occasion de commenter ledit document;

ATTENDU que les maires et mairesses souhaitent que les directeurs des parcs régionaux aient également l'occasion de valider et commenter ces recommandations;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt le document des recommandations de territoires pour fin d'aires protégées.

Il est de plus résolu que l'acceptation des recommandations déposées fasse l'objet d'une proposition lors d'un prochain conseil de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13836-08-20

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC-13752-05-20 :  
RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE PRIORISATION  
CONCERNANT L'APPEL DE PROJETS 2020-2021 DU  
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS  
(PADF) - VOLET INTERVENTIONS CIBLÉES**

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13752-05-20 quant aux recommandations des comités de priorisation concernant l'appel de projets 2020-2021 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Volet interventions ciblées, afin d'y ajouter le tableau des projets financés, tel que déposé à la séance du conseil de la MRC du 26 mai 2020, et redéposé à la séance du 25 août 2020, soit :

No du projet	MRC	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé	Remarques
20_PADF_01_780	780 – LAU	MRC des Laurentides	Aménagement forestier - Raquette 2020	36 000\$	
20_PADF_02_780	790 - AL	Comité multiressources de la Vallée de la Rivière Rouge	Aménagement TPI - Comité Rivière-Rouge 2020-2021	25 000\$	
20_PADF_03_780	790 – AL	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	Amélioration de la sécurité sur le chemin du Lac 31 miles	17 000\$	
20_PADF_04_780	Régional	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides	Travaux sylvicoles	20 000\$	MRCSUD: 20 000\$
20_PADF_05_780	790 – AL	Société de développement	Amélioration du chemin du	7 000\$	

		du réservoir Kiamika	Panorama menant au secteur Barrage du parc régional Kiamika		
20_PADF_06_780	Régional	Signature Bois Laurentides	Optimisation de l'analyse forestière et de la planification des opérations forestière	45 000\$	MRCAL: 20 000\$ MRCLAU: 4 500\$ MRCSUD: 20 500\$
20_PADF_08_780	Régional	Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais	Mobilisation des bois	37700	MRCAL: 12 000\$ MRCLAU: 2 000\$ MRCSUD: 23 700\$
20_PADF_09_780	Régional	Table Forêt Laurentides	Guide 101 du RADF pour les acériculteurs	10000	MRCAL: 5 000\$ MRCLAU: 2 000\$ MRCSUD: 3 000\$
20_PADF_10_780	790 – AL	MRC d'Antoine-Labelle	Aménagement forestier sur TPI	25000	
20_PADF_11_780	Régional	Club acéricole Pays-d'en-Haut	Bonification du OLA acéricole	10000	MRCAL: 5 000\$ MRCLAU: 2 000\$ MRCSUD: 3 000\$
20_PADF_12_780	780 – LAU	Sucrierie l'Or des bois S.E.N.C	Aménagement Sucrierie l'Or des bois	10900	
20_PADF_13_780	790 – AL & 780 – LAU	Association des pourvoires des Laurentides	Implication des pourvoires en aménagement forestier intégré	9400	MRCAL: 7 400\$ MRCLAU: 2 000\$
20_PADF_14_780	790 – AL	Municipalité de Ferme-Neuve	Travaux chemin du Lac Major	17000	

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13837-08-20

### ACCOMPAGNEMENT DE L'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES

ATTENDU le départ à la retraite de l'adjointe à la direction générale aux activités financières, Mme Nicole Laurin, prévu pour le 30 septembre 2020;

ATTENDU la résolution MRC-CC-13790-06-20 quant à l'embauche de Mme Caroline Richer à titre d'adjointe à la direction générale aux activités financières;

ATTENDU qu'une banque de 210 heures a été prévue au budget 2020 pour l'accompagnement de la nouvelle ressource;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Dion et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Nicole Laurin pour l'accompagnement de la nouvelle ressource, Mme Caroline Richer, selon les besoins du service, au taux horaire de 46,64 \$ plus

compensation pour avantages sociaux de 27,6 % (incluant le REER de 7 %), le tout selon les disponibilités financières prévues au budget 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

M. Frédéric Houle, directeur général, a présenté son rapport en séance de travail.

\*\*\*\*\*

### **POINTS D'INFORMATION**

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Avis de nomination de Mme Marie-Claude Nichols – Nouvelle porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales de l'habitation
- Remerciements de Centraide – Région des Hautes-Laurentides
- Budget 2020-2021 dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec
- Aide directe du Gouvernement du Canada pour des idées brillantes afin de rendre les collectivités plus sûres et résilientes aux pandémies
- Revues de presse de la MRCAL et du CLDAL | Mai, juin & juillet 2020
- Ouverture de la période d'appel de candidatures, 59<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Été 2024 | Rencontre d'information
- Campagne spéciale des Journées de la persévérance scolaire pour la rentrée scolaire 2020 | PREL
- Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable (PMVD)

\*\*\*\*\*

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est midi (12 h).

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière**